



EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES DE FRANCE



CAMPUS EST

GÉRARDMER 2024

10 ET 11 JUIN 2024



ÉDITO

Au cœur des Vosges, nous avons le plaisir de vous convier à un séminaire unique, spécialement conçu pour les experts-comptables et commissaires aux comptes à la convergence des régions du Grand Est et de Bourgogne-Franche-Comté.

Dans l'écrin verdoyant de Gérardmer, ce séminaire est une invitation à prendre une pause bien méritée, loin de l'agitation quotidienne, pour se concentrer sur l'essentiel. Ce sera l'occasion de faire le point sur les dernières évolutions du secteur, de partager des expériences, et de préparer sereinement la fin d'année dans un environnement propice à la réflexion et à la détente.

Nous avons conçu un programme riche et diversifié, alliant sessions de travail et activités de plein air, offrant une opportunité de se détendre tout en se concentrant sur les défis professionnels à venir, notamment la digitalisation, les nouveaux risques et les nouveaux optimums en matière de rémunération des dirigeants, un retour toujours utile sur les dispositifs d'exonération des plus-values, l'Examen de conformité fiscale... Nous aborderons ces sujets à travers des sessions de travail ciblées et des discussions ouvertes, permettant à chacun de partager ses expériences et perspectives.

Cet événement est une occasion de réfléchir ensemble à l'actualité du commissariat aux comptes, aux contributions possibles de notre profession en termes de transparence financière et de responsabilité sociale, dans un contexte de mutations rapides et constantes. Nous espérons qu'il sera aussi pour vous, un moyen de renforcer votre réseau et une occasion de vous préparer aux défis futurs de l'audit et de l'expertise comptable.

Rejoignez-nous pour cette expérience, où professionnalisme et convivialité se rencontreront dans un cadre naturellement magnifique!



Philippe LARGER

Président ECF
Alsace



Virginie MEREL

Présidente ECF Bourgogne-
Franche-Comté



David HARQUET

Président ECF
Lorraine



Denis DEFER

Président ECF
Champagne-Ardennes

PROGRAMME

LUNDI 10 JUIN 2024

12h00-13h30	Cocktail déjeunatoire
13h30-13h45	Discours d'ouverture
13h45-14h15	Intervention par Aesio Mutuelle
14h15-16h45	Bien maîtriser les différents régimes d'exonération de plus-value par Maître Mégane DÉDINGER
16h45-17h00	Pause
17h00-17h30	L'impact de l'intelligence artificielle dans les cabinets par Cyril CHANSON, Pennylane
17h30-19h00	Évaluation d'entreprise : les différents cas d'application de l'évaluation et les méthodes par Benjamin ZEITOUN
20h00	Soirée « Garden Party »

MARDI 11 JUIN 2024

09h30-10h30	Comment réaliser l'Examen de Conformité fiscale ? par ECMA et David KLEMM
10h30-10h45	Pause
10h45-12h15	Intervention politique
12h15-13h30	Cocktail déjeunatoire
13h30-13h45	Intervention par ECF Services
13h45-15h45	Systèmes de rémunération 2024 : les nouveaux optimums et les nouveaux risques par Pierre-Yves LAGARDE
15h45-16h00	Pause
16h00-17h30	Prévention des difficultés d'entreprise à la procédure d'alerte par Virginie MEREL

ATELIERS

BIEN MAÎTRISER LES DIFFÉRENTS RÉGIMES D'EXONÉRATION DE PLUS-VALUE !



**Maître Mégane
DÉDINGER**
Avocate

Les dispositifs de faveur tendant à exonérer les plus-values sont semés d'embûches. Il convient de remplir un certain nombre de conditions, lesquelles sont d'ailleurs étroitement vérifiées par l'administration fiscale et contrôlées par les juges en cas de poursuite d'un contentieux.

Le fait de céder plusieurs résidences principales peut par exemple donner lieu à une remise en cause de l'exonération, tout comme le fait de ne pas avoir été dirigeant ou d'avoir confié la direction d'une PME à un tiers avant la cession des titres.

Qu'il s'agisse de plus-values privées, sur titres ou professionnelles, il convient d'être vigilant sur chaque condition à remplir.

Maître Mégane Dédinger vous rappellera ces conditions à la lumière des dernières jurisprudences rendues à ce sujet.

ATELIERS

ÉVALUATION D'ENTREPRISE : LES DIFFÉRENTS CAS D'APPLICATION DE L'ÉVALUATION ET LES MÉTHODES



Benjamin ZEITOUN

Expert-comptable et
Commissaire aux comptes
Membre du collège des
évaluateurs d'entreprises
certifié CCEF

L'évaluation financière est un exercice susceptible d'être réalisé à différents moments de la vie d'une entreprise. L'identification du contexte qui le sous-tend est la première étape, en raison des interférences possibles sur la démarche d'évaluation à adopter.

Dans tous les cas, l'expert-comptable demeure un interlocuteur légitime, pour autant qu'il dispose des compétences appropriées. Celles-ci se situent au carrefour entre d'une part, l'analyse économique et financière, d'autre part, la maîtrise des concepts.

C'est à ces conditions que plusieurs méthodes et références d'évaluation pourront – et parfois devront – être mises en œuvre. Si chacune d'elles présente en principe des atouts, il importera d'être vigilant sur les biais potentiels et d'assumer la dimension subjective de la mission, par une présentation transparente et didactique des hypothèses retenues.

ATELIERS

FAIRE DE L'OBLIGATION DE LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS UN ATOUT DE LA MISSION DU CAC



Virginie MEREL
Expert-comptable

Le passé récent (crise sanitaire, flambée des matières premières et de l'énergie), la réapparition de l'inflation, et les problématiques plus durables de recrutement, constituent autant de facteurs du ralentissement de l'activité économique et de l'augmentation du risque de défaillances de nos TPE/PME.

En plus de surmonter ces défis bien actuels, les dirigeants de TPE/PME se doivent également d'anticiper les enjeux de demain : facture électronique, durabilité, impact de l'IA sur leur marché....

Avons-nous l'assurance que les dirigeants de TPE/PME ont mis en œuvre une organisation visant à réfléchir aux moyens de sécuriser ces deux approches court terme/moyen terme?

Si l'on s'accorde sur le fait que la continuité d'exploitation d'une entreprise ne peut être assurée que si cette double analyse est appréhendée, la réelle dimension humaine et stratégique que comprend la NEP 570 « Continuité d'exploitation » prend alors tout son sens !

L'objectif de cet atelier est donc de donner des éléments pour élaborer une démarche pro-active et constructive de la prévention des difficultés en TPE/PME.

Intégrer de manière récurrente cette approche dans la réalisation de nos missions permet d'en souligner davantage la valeur ajoutée et en renforce l'intérêt pour la l'entité bénéficiaire. Elle permet de faire du commissaire aux comptes un acteur privilégié et un partenaire du chef d'entreprise dans la construction de sa réflexion stratégique pour assurer la pérennité de l'entité qu'il conduit.

COMMENT RÉALISER L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE ?



David KLEMM
Expert-Comptable

L'expert-comptable occupe une position idéale pour proposer l'Examen de Conformité fiscale à ses clients.

Trois ans après sa mise en place, de plus en plus de cabinets s'emparent du sujet.

Néanmoins des questions subsistent.

- Quel est le contexte réglementaire ?
- Comment réussir la vente ?
- Comment s'organiser ?
- Comment simplifier la réalisation et la transmission de l'ECF à l'administration ?



Participez à la formation pour tout savoir et développer cette nouvelle mission dans son cabinet.

SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATION 2024 : LES NOUVEAUX OPTIMUMS ET LES NOUVEAUX RISQUES



Pierre-Yves LAGARDE
Imani & You by Herez

La structuration de la rémunération du dirigeant propriétaire connaît de profonds bouleversements en 2024. La revalorisation du PASS et du barème fiscal déplacent les seuils d'efficience, il faut réviser les simulations.

Le nouvel abus de droit social ouvre un champ inédit au contentieux URSSAF.

La jurisprudence concernant les charges sociales sur dividendes rappellent que les montages extrêmes motivent les décisions extrêmes.

Au travers d'études de cas, nous mettrons en évidence les stratégies gagnantes et celles qu'il serait prudent d'éviter.

L'HÔTEL



GRAND HÔTEL & SPA GÉRARDMER

Place Du Tilleul, Rue Charles de Gaulle
88400 Gérardmer

TARIFS (HT)

Forfait avec hébergement (soirée incluse)	Adhérent ECF	Non-adhérent ECF	Adhérent ANECS/CJEC
1 Expert-comptable (chambre simple)	680 € HT	900 € HT	500 € HT
1 EC + 1 accompagnant (chambre double ou Twin)	980 € HT	1 200 € HT	800 € HT
2 Experts-comptables (chambre double ou Twin)	1 200 € HT	1 500 € HT	900 € HT
Forfait sans hébergement (soirée non incluse)	Adhérent ECF	Non-adhérent ECF	Adhérent ANECS/CJEC
1 Expert-comptable ou collaborateur	400 € HT	600 € HT	250 € HT
Soirée Forfait sans hébergement	Adhérent ECF	Non-adhérent ECF	Adhérent ANECS/CJEC
Tarifs par personne	90 € HT	120 € HT	60 € HT

LE FORFAIT SÉMINAIRE AVEC HÉBERGEMENT COMPREND :

- La formation et la documentation remise sur place
- La nuit du lundi 10 juin avec petit-déjeuner
- Le dîner et animations du lundi 10 juin
- Les cocktails déjeunatoires des lundi 10 et mardi 11 juin



[HTTPS://ECF-EVENEMENTS.FR/INDEX.PHP/CAMPUS-EST-A-GERARDMER/](https://ecf-evenements.fr/index.php/campus-est-a-gerardmer/)

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :
Marion BROYER par mail : mbroyer@clcom.fr